



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Questions Financières
Diverses

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (Pouvoir à Mme Bayle), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absents : M. Chezeau.

Secrétaire : Mme Bayle

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE, l'annulation de la délibération n°47 du Conseil municipal du 30 mai 2022, concernant le versement de la somme de 500 € au TILT, dans le cadre du FSIH (Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants de la politique de la Ville). Ce versement interviendra au profit des Lez'arts (SCIC) Collectif d'artistes du spectacle vivant qui est la structure porteuse du projet TILT (nom de communication du projet).

DÉCIDE, dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants de la politique de la Ville, de verser la somme de 500 € à l'association Mayesha Espoir Diversité, pour l'organisation et l'achat du matériel nécessaire à l'organisation d'une journée nettoyage de quartiers le 26 mai 2022 et d'une journée "Calanques propres" à Marseille, le 4 juin 2022, avec une association marseillaise et des femmes issues des QPV de la Ville.

AUTORISE l'acquisition des véhicules suivants :

-BOXER Châssis Cabine Benne 335, Immatriculation : EK 103 KY, sous contrat de Crédit-bail CREDIPAR 101G8947129 du 10/06/2017, par levée d'option d'achat de 259,07 € ;

-BIPPER PRO Standard 1,3l HDI8, Immatriculation : EK 921 KZ, sous contrat de Crédit-bail CREDIPAR 101G8946664 du 10/06/2017, par levée d'option d'achat de 574,06 € ;

-BIPPER PRO Standard 1,3l HDI8, Immatriculation : EK 302 KX, sous contrat Crédit-bail CREDIPAR 101G8946640/1 du 10/06/2017, par levée d'option d'achat de 574,06 €.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

